



RAPPORT N° LOI2019-08-01

Date	17/06/2019
Soumis par	Pierre Boucher
Objet	Entente d'appui de service pour le transport en commun
# du dossier	LO4-BUS

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le présent rapport a comme objectif de permettre aux Services communautaires de signer une entente d'appui de service relié au transport en commun.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté la résolution 2019-22 stipulant;

1. Que le conseil de la Cité de Clarence-Rockland mandate le Directeur des Services communautaires d'envoyer un avis écrit à Leduc Bus Line dans le but de l'informer que le conseil ne renouvellera pas son contrat avec Leduc Bus Line pour la fourniture de service de transport en commun qui prendra fin le 31 août 2019; et
2. Que les services communautaires soient mandatés de collaborer à la transition vers la privatisation du service.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté les Services communautaires de collaborer à la transition vers la privatisation du service de transport en commun;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le comité plénier recommande au Conseil d'autoriser le Directeur des Services communautaires à signer une entente avec le ou les fournisseurs de transport en commun pour permettre l'utilisation des abribus et espaces de stationnements, tel que recommandé.

WHEREAS Municipal Council has mandated the Community Services to collaborate in the transition to privatization of the public transit service;

BE IT RESOLVED that the Committee of the Whole hereby recommends to Council that the Director of Community Services be authorized to sign the agreement with the public transit provider(s) to allow the use of the bus shelters and parking lots, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Suite au mandat du service de travailler vers une transition de transport en commun privé, le service a effectué les étapes suivantes;

- 1 : Rédiger et envoyer une lettre de non renouvellement d'entente à Leduc Bus Line LTD le 5 février 2019.
- 2 : Avis aux utilisateurs le 12 février du service que le service de transport en commun ne fera plus partie d'un service municipal en date du 31 août 2019.
- 3 : Demande d'avis aux assurances de la Cité le 4 mars 2019 pour s'assurer des étapes appropriées afin de bien protéger les intérêts de la Cité.
- 4 : Présentation publique aux utilisateurs du Service le 26 mars 2019 à la salle Optimiste de Rockland.
- 5 : Rédiger une entente d'appui de Service tel que recommandé par les assurances le 27 mai 2019.
- 6 : Circuler l'ébauche de l'entente d'appui aux assurances le 28 mai 2019 pour s'assurer de la conformité.
- 7 : Circuler l'ébauche de l'entente d'appui à notre conseiller juridique le 31 mai 2019 pour s'assurer de la conformité.

5) **DISCUSSION :**

Points majeurs de l'entente :

- La Cité autorise Leduc Bus Lines Ltd d'utiliser gratuitement, pour ses utilisateurs, tous les abribus et arrêts municipaux disponibles dans sa juridiction.
- La Cité autorise Leduc Bus Line Ltd à utiliser les stationnements municipaux identifiés à l'annexe «A» de l'entente, comme Parc O Bus pour ses utilisateurs, sous réserve de disponibilité, sans frais.

- Leduc Bus Lines Ltd s'engage à maintenir une assurance responsabilité civile d'une valeur minimum de 5 millions tout au long du contrat sur laquelle la Cité est identifiée comme assuré additionnel.
- Les parties se réservent le droit de mettre fin à la présente entente selon un préavis de 60 jours.

6) **CONSULTATION :**

Le service a consulté la représentante des assurances ainsi que le conseiller juridique de la Cité.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

L'entrepreneur privé (Leduc Bus Line LTD) fût consulté le 27 mai dernier et est en accord avec l'entente de principes.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Dans un premier temps, la part municipale au budget de 2019 est de 179 000\$

Lors de l'exercice budgétaire de 2020 le montant de la part municipale pour le support au service sera réduit considérablement.

La grande partie du budget reliée aux salaires d'environ 32 000\$ et frais administratifs de 4 400\$ seront redistribués dans le budget des Services communautaires ou autre pour un total de 36 400\$.

Nous croyons qu'il y aura une économie budgétaire d'environ 110 000\$ comparativement au budget actuel de 179 000\$.

Les résultats des économies (réduction budgétaire) seront confirmés lors du processus budgétaire de 2020.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

- Les assurances municipales furent consultées afin de connaître les risques pour la Cité. Leurs recommandations furent considérées et identifiées dans l'entente d'appui.

- Le conseiller juridique de la Cité fut consulté afin de connaître les risques pour la Cité. Leurs recommandations furent aussi considérées et identifiées dans l'entente d'appui.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- Règlement 2019-XX
- Entente d'appui pour le transport en commun